

# COMMUNE DE SANTENAY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

### SEANCE DU 26 JANVIER 2012 Salle du Conseil Municipal à 20 h 00

**PRESIDENT** : Monsieur TUDELA Henri.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Mme CHAPELLE Yvette.

**PRESENTS** : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, Mme POULIN Annick, M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. LEGROS Samuel, M. LEQUIN Antoine, M. MARGUIN Michel, M. MENAGE Michel, M. MILLARD Eric, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

**ABSENTS - EXCUSES :-**  
**POUVOIRS :-**

**DATE de la CONVOCATION** : 20/01/2012

**DATE de l’AFFICHAGE** : 20/01/2012

Lecture du compte rendu de la séance du 22 novembre 2011 par Mme Yvette CHAPELLE.  
Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

## DELIBERATIONS

### 1. ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION :

La démission d’un adjoint est adressée au préfet, elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l’intéressé, même verbalement. Monsieur Michel JOLY, 2<sup>ème</sup> adjoint dans l’ordre du tableau des adjoints depuis le 15 mars 2008 a présenté sa démission des fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint et de conseiller municipal, par lettre en date du 17 novembre 2011, démission acceptée par Madame le Sous-Préfet de Beaune et communiquée à l’intéressé par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté :

- De supprimer le poste d’adjoint vacant en question,
- De procéder à l’élection d’un nouvel adjoint en remplacement de l’adjoint démissionnaire :
  - soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints après le 2<sup>ème</sup> rang prenant un rang supérieur à celui qu’ils occupent actuellement,
  - soit au même rang que l’élu qui occupait précédemment le poste vacant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention, mais la voix du Président de séance, M. le Maire, étant prépondérante, décide de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission du 2<sup>ème</sup> adjoint; d'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints, après l'élection, de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Il a donc été immédiatement procédé à l'élection, par un vote à bulletin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : Mme Annick POULIN et M. Michel MARGUIN.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivant :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : - Mme Annick POULIN : 2 voix

- M. Michel MARGUIN : 9 voix soit la majorité des suffrages exprimés est nommé 4<sup>ème</sup> adjoint.

- M. Michel MARGUIN est désigné en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire et est immédiatement installé.

Le tableau des adjoints au maire est ainsi modifié :

<b>Tableau des adjoints du 15 mars 2008</b>		<b>Tableau des adjoints du 26 janvier 2012</b>	
1	Michel MÉNAGÉ	1	Michel MÉNAGÉ
2	Michel JOLY	2	Serge COULON
3	Serge COULON	3	Véronique BLONDAN
4	Véronique BLONDAN	4	Michel MARGUIN

## **2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – COMPOSITION – ELECTION :**

Considérant que suite à la démission de trois conseillers municipaux, dont le 2<sup>ème</sup> adjoint, il convient de désigner les membres de commission d'appel d'offres, pour la durée du mandat restant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder à l'élection par vote à bulletins secrets des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres.

Sont élus

- M. MENAGE Michel, titulaire
- M. MARGUIN Michel, titulaire
- Mme POULIN Annick, titulaire
  
- M. COULON Serge, suppléant
- M. MILLARD Eric, suppléant,
- Mme CHAPELLE Yvette, suppléante.

La commission est présidée par le maire ou son représentant, Mme BLONDAN Véronique en cas d'absence du maire.

### **3. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MAPA :**

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés publics (travaux, fournitures et services) supérieurs à 45 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux, de fournitures et de services supérieurs à 45 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ; que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats, que la commission MAPA sera présidée par le président (ou son représentant) de la commission d'appel d'offres et sera composée de 3 titulaires et 3 suppléants qui sont ceux de la commission d'appel d'offres, que le Président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative, que les règles de quorum de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres, que les règles de convocation de la commission MAPA soit de 3 jours, que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :

- ❖ Le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet,
- ❖ Le directeur des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

### **4. MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REPRESENTANTS DES DIFFERENTES STRUCTURES :**

Suite à la démission de Mme Corinne Tourtiau, de Mme Rachel Olivier et de M. Michel Joly, il est nécessaire de mettre à jour la composition des commissions communales et les représentants des différentes structures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

#### **Concernant la commission des finances :**

- De modifier la commission des finances, composée de 5 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- La commission des finances est composée du maire, président et de 5 membres suivants : M. Michel MENAGE, Mme Yvette CHAPELLE, M. Eric MILLARD, Mme Annick POULIN, M. Serge COULON.

#### **Concernant la commission bâtiments - cimetière :**

- De modifier la commission bâtiments - cimetière, composée de 5 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- La commission Bâtiment - cimetières est composée du maire, président et de 5 membres suivants : Mme Véronique BLONDAN, Mme Yvette CHAPELLE, M. Michel MARGUIN, M. Michel MENAGE, Mme Annick POULIN.

#### **Concernant la commission Urbanisme - Environnement :**

- De modifier la commission urbanisme - environnement, composée de 11 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- La commission Bâtiment - cimetières est composée du maire, président et des 11 membres suivants : Mme Véronique BLONDAN, Mme Yvette CHAPELLE, M. Serge COULON, M. Jacques GIRARDIN, M. Samuel LEGROS, M. Antoine LEQUIN,

M. Michel MARGUIN, M. Michel MENAGE, M. Eric MILLARD, Mme Annick POULIN, M. Guillaume UNY.

Si les réunions concernent le domaine de la chasse, de la pêche ou de la viticulture, le Président de l'association de chasse, le Président de l'association de pêche ou le Président du Syndicat Viticole sont invités.

#### **Concernant la commission Communication :**

- De modifier la commission communication, composée de 5 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- La commission Communication est composée du maire, président et des 5 membres suivants : Véronique Blondan, Yvette Chapelle, Serge Coulon, Annick Poulin, Michel Marguin.

Si les réunions concernent le domaine du jumelage, M. Findling est invité.

#### **Concernant la commission Thermalisme :**

- De modifier la commission thermalisme, composée de 8 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- La commission Thermalisme est composée du maire, président et des 8 membres suivants : Mme Véronique BLONDAN, Mme Yvette CHAPELLE, Mme Annick POULIN, M. Serge COULON, M. Samuel LEGROS, M. Antoine LEQUIN, M. Michel MARGUIN, M. Guillaume UNY.

#### **Concernant la commission Affaires scolaires – piscine – sport - camping :**

- De créer une commission affaires scolaires – piscine – sport - camping, composée de 5 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- La commission affaires scolaires – piscine – sport - camping est composée du maire, président et des 5 membres suivants : Mme Véronique BLONDAN, M. Samuel LEGROS, M. Antoine LEQUIN, M. Michel MENAGE, M. Eric MILLARD.

#### **Concernant les représentations dans différentes structures :**

- SIVOS DE CHAGNY :  
Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués appelés à siéger au sein du comité syndical :
  - Mme BLONDAN Véronique, déléguée
  - M. Michel MARGUIN, délégué.
- COLLEGE DE NOLAY :  
Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein du collège de Nolay :
  - Mme Véronique BLONDAN, déléguée.
- AGENCE DU TOURISME DE SANTENAY :  
Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de deux délégués appelés à siéger au sein de l'Agence du Tourisme de Santenay :
  - Mme POULIN Annick, déléguée
  - Mme Yvette CHAPELLE, déléguée.
- VELOROUTE BEAUNE – SANTENAY :  
Le Conseil Municipal décide de désigner M. MILLARD Eric en tant que référent et M. Michel MÉNAGÉ en tant que suppléant pour assurer la fonction de personnes relais pour la commune de Santenay traversée par la « Véloroute Beaune – Santenay ».
- CONSEIL ECOLE DE SANTENAY :  
Le Conseil Municipal décide de désigner M. TUDELA Henri, Maire en qualité de représentant de la mairie de Santenay et de désigner Mme Yvette CHAPELLE, représentante du conseil municipal au Conseil d'Ecole de Santenay.

- COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES :  
Le Conseil Municipal décide de désigner M. Henri TUDELA, représentant titulaire et M. Serge COULON, représentant suppléant du conseil municipal à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires.

## **5. MARCHE PUBLIC – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DE SAINT JEAN – CONSTRUCTION D'UN ABRI-AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants pour l'opération Aménagement du hameau de Saint Jean – Construction d'un abri :

Lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montant du marché
Lot n° 1 VRD et espaces verts	SARL CORNUET Paysage ZA Les Bonnes Filles 21200 LEVERNOIS	141 573,90 € HT
Lot n° 2 Démolition - Gros-œuvre	SIMONATO SARL ZA La Tuilerie 71640 DRACY-LE -FORT	118 265,50 € HT
Lot n° 3 Charpente bois - couverture	BOULICAULT SARL 28 rue du Boubouhard 71150 FARGES-LES-CHALON	31 509,16 € HT
Lot n° 4 Menuiserie extérieure et intérieure - métallerie	SARL Métallerie GRILLOT ZA La Tuilerie 71640 DRACY-LE-FORT	13 546,00 € HT
Lot n° 5 Peinture	SERREAUULT SARL 36 rue Saint-Alexandre 71100 CHALON-SUR-SAONE	2 605,52 € HT
Lot n° 6 Carrelage - faïences	SARL CREUSOT CARRELAGE ZA de Montvaltin 71204 LE CREUSOT	1 545,75 € HT
Lot n° 7 Plomberie Sanitaire	SARL BEJOT 8 Grande Rue de Bey 71620 BEY	2 061,37 € HT
Lot n° 8 Electricité	GAUTHEY ELECTRICITE 15 rue Nicéphore Niepce 71400 AUTUN	2 138,00 € HT
TOTAL		313 245,20 € HT

## **6. BUDGET CENTRE THERMAL - VALIDATION DU PRINCIPE DE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DU CENTRE THERMAL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de valider le principe d'une subvention communale au budget centre thermal afin d'équilibrer le budget centre thermal 2011, de procéder aux écritures budgétaires suivantes :

- Dépense de fonctionnement du budget principal de la commune au compte 657363 pour un montant de 1 779 683,71 €
- Recette de fonctionnement au budget du centre thermal au compte 7474 pour un montant de 1 779 683,71 €.

## QUESTIONS DIVERSES:

-

## INFORMATIONS:

- Monsieur le Maire informe que le Conseil Général a attribué une subvention de 76 500 € pour la création de l'espace associatif, espace de rencontres et de loisirs.
- Monsieur le Maire présente les remerciements des associations pour la subvention attribuée en 2011.
- Monsieur la Maire précise les prochaines dates de réunions:
  - le 7 février : réunion de la commission PLU,
  - le prochain conseil municipal est prévu le 13 février 2012,
  - la réunion de chantier concernant les travaux de l'Etape ont lieu tous les mardis à 15 h 00.

Fin de séance à 21 h 40 mn.